

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 15 |
| Nombre de membres présents : | 10 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 13 |

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2022

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, MARTINET Béatrice, AIME Louise

Pouvoirs : LAGACHE Éric à AIME Anne
COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice
CORBIN Pascal à BAUSMAYER Lionel

Excusés : VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

ORDRE DU JOUR :

1. Café-tabac-restaurant – Choix de l'exploitant
2. Sydev – Travaux d'effacement des réseaux rue de l'Industrie
3. Sydev – Travaux d'effacement des réseaux rue Georges Clemenceau
4. Budget principal – décision modificative n° 4
5. Révision des loyers communaux
6. Admission en non-valeur

ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2022

Il est proposé ce que certains dossiers techniques (exemple rapport CLECT) soient expliqués en amont des réunions du conseil municipal, pour une meilleure compréhension du dossier.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 novembre 2022.

CAFE TABAC RESTAURANT PRESSE – CHOIX DE L'EXPLOITANT

Madame AIME présente la candidature de Madame JOLIBERT Sophie et de Monsieur JOLIBERT Didier pour la gérance du café tabac restaurant à Le Langon.

Dans le but de développer le commerce, ils sont à la recherche de différents fournisseurs, d'activités ludiques (fléchettes, flipper...)

Monsieur et Madame JOLIBERT souhaitent être domiciliés à l'étage du commerce situé 2 rue Jules Ferry, servant jusqu'à présent de bureau pour l'activité professionnelle ;

Monsieur et Madame JOLIBERT ont informé avoir été interpellés par un citoyen langonnais les dissuadant de reprendre l'activité. Les arguments avancés ne sont pas dirigés vers l'activité en tant que telle mais visent l'engagement du conseil municipal actuel. Heureusement les élus en charge du dossier ont su rassurer Monsieur et Madame JOLIBERT sur l'attractivité et le sérieux de la Commune. Néanmoins, l'ensemble des membres présents juge la démarche mesquine.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

Pour le rez-de chaussé du bâtiment sis 2 rue Jules Ferry à Le Langon

- D'attribuer l'exploitation des murs et du fonds de commerce situé 2 rue Jules Ferry à Le Langon, auquel est annexée la gérance de débit de tabac N° 850-0159B à Madame JOLIBERT née TRUEL Sophie et Monsieur JOLIBERT Didier.
- Qu'un contrat de location gérance de 3 ans sera établi.
- De fixer une redevance mensuelle de 300 € HT.
- Que la révision de la redevance comprendra une part fixe à hauteur de la moitié et une part variable sur l'autre moitié réévaluée en fonction des bénéfices net N-1.

Pour l'étage du bâtiment sis 2 rue Jules Ferry à Le Langon

- De louer en tant que logement d'habitation l'étage du commerce situé 2 rue Jules Ferry servant jusqu'à présent de bureau
- Qu'un contrat de location de 3 ans sera établi
- De fixer le loyer mensuel à 100 € (non assujetti à TVA) révisable annuellement sans pour autant excéder la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE

SYDEV – CONVENTION N° 2022.TH.D.0064 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UN EFFACEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE LIE AU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE (DANS LE CADRE DU SDTAN 2) – RUE DE L'INDUSTRIE – OPTION B

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention avec le Sydev portant sur l'option B des travaux d'effacement des réseaux rue de l'Industrie

| Convention | Objet | Montant total | Participation de la Commune |
|----------------|--|--------------------|-----------------------------|
| 2022.TH.D.0064 | Infrastructures de communications électronique | 40 929,00 € | 8 186,00 € |
| Total | | 40 929,00 € | 8 186,00 € |

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✚ Emet un avis favorable à l'option B des travaux d'effacement des réseaux rue de l'Industrie.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n° 2022.TH.D.0064.

SYDEV – TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE GEORGES CLEMENCEAU

Le Sydev n'ayant pas été en mesure de transmettre les conventions relatives à l'effacement des réseaux rue Georges Clemenceau, cet ordre du jour est reporté à la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2022.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 4

Vu la délibération n° 2022-080 relative aux travaux d'effacement des réseaux rue de l'Industrie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de procéder à l'augmentation des crédits suivants :

Dépenses d'Investissement

204171- op°14 – Subvention d'équipement aux établissements publics locaux
Travaux de voirie et réseaux + 10 473 €

Recettes d'Investissement

1323- op°14 – Département
Travaux de voirie et réseaux + 10 473 €

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal procède à compter du 1^{er} janvier 2023, à la révision des loyers ci-après :

| Adresse | Indice de réf. | Loyers en cours 2022 | Nouveaux loyers 2023 |
|-------------------------------|----------------|-------------------------|-------------------------|
| 4 rue Jules Ferry | 3ème trimestre | 461,28 € | 477,40 € |
| 5 rue Jules Ferry | 1er trimestre | 522,76 € | 535,72 € |
| 5bis rue Jules Ferry | 2ème trimestre | 153,03 € | 158,54 € |
| 1A rue du Prieuré avec garage | 2ème trimestre | 372,37 € | 385,77 € |
| 1B rue du Prieuré avec garage | 4ème trimestre | 390,61 € | 396,89 € |
| 1C rue du Prieuré avec garage | 1er trimestre | 320,00 € | 320,00 € |
| 1D rue du Prieuré avec garage | 4ème trimestre | 390,00 € | 396,27 € |
| 1E rue du Prieuré avec garage | 4ème trimestre | 334,41 € | 339,79 € |
| 11 rue de la Martinière | 1er trimestre | 521,68 € | 534,61 € |
| 13 rue de la Martinière | 2ème trimestre | 404,05 € | 404,05 € |
| 15 rue de la Martinière | 1er trimestre | 364,73 € | 373,77 € |

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire donne connaissance des admissions en non-valeur dressées par Monsieur le Comptable des Finances Publiques le 26 octobre 2022 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'admettre en non-valeur les titres ci-après pour un montant total de 17,58 €
 - ❖ N° 5764740032/2021 0,18 €
 - ❖ N° 4-33/2021 17,40 €
- Dit que cette somme sera imputée à l'article 6541

 Arrivée de Monsieur LAGACHE à 21h25

| |
|---------------------------|
| QUESTIONS DIVERSES |
|---------------------------|

- ✚ Plantation de haies bocagères rue de la Martinière et rue des Ouches : Madame ARRESTAYS informe que les travaux de préparation des sols sont achevés. Les arbres devraient être plantés en décembre avec la participation des deux écoles du territoire.
- ✚ Restaurant scolaire : Madame ARRESTAYS informe qu'un exercice d'évacuation du restaurant scolaire est programmé jeudi 17 novembre.
- ✚ Communauté de communes – éoliennes : Madame ARRESTAYS informe qu'un groupe d'élus intercommunautaires travaille sur une charte d'implantation des éoliennes sur le territoire afin d'en réguler le nombre.

- ✚ Sydev : Monsieur le Maire informe avoir rencontré des représentants du Sydev afin d'envisager l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux dans les années à venir.
- ✚ Sydev : Monsieur le Maire informe avoir rencontré des représentants du Sydev afin d'envisager l'implantation d'une borne électrique.
- ✚ Madame AIME rappelle :
 - Le salon du livre le dimanche 20 novembre.
 - Le motthon le samedi 3 décembre à 15h00.
- ✚ Le prochain conseil municipal est fixé au 15 décembre 2022.

La séance est levée à 21h45

Pour le Maire empêché
Anne AIME
1^{ère} Adjointe au Maire



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET